



**Union Syndicale Départementale santé Action Sociale**  
**de l'Isère**

Grenoble, le 07 février 2020

**Monsieur le Préfet**  
**Préfecture**  
**Place de Verdun**  
**38000 GRENOBLE**

**OBJET : Dépôt de Préavis de grève.**

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites, nous déposons ce jour un préavis de grève conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail, pour l'ensemble des travailleurs ; salarié·e·s, retraité·e·s, agent·e·s du secteur publique, précaires et privé·e·s d'emplois, pour la journée du **14 février 2020**.

Sans réponses satisfaisantes d'une part sur le retrait de cette réforme et d'autre part sur nos revendications portant sur l'emploi, les salaires et les conditions de travail, l'action de grève sera reconduite les jours suivants.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **les établissements sanitaires et sociaux des collectivités territoriales,**
- **les établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **les établissements médico-sociaux,**
- **les établissements sanitaires et sociaux privés, à but non lucratif chargés d'un service public ou participant au service public en vertu de la loi hospitalière du 31 Juillet 1991.**

et l'E.F.S. (Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine) – (établissement public national) créé par le décret n° 99-1143 du 29/12/99 et la loi n° 98-535 du 1/7/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- **pour un véritable plan Emploi – formation, reconnaissance des qualifications,**
- **la titularisation et la résorption des emplois précaires,**
- **l'amélioration des conditions de travail et de vie, le respect des droits et libertés,**
- **des augmentations salariales, de reclassements, de reconnaissance des qualifications et responsabilités,**
- **la réponse aux besoins de la population à travers la protection sociale, la santé, les services publics,**
- **un régime de retraite prenant en compte nos spécificités,**
- **la défense et maintien des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...**

**A l'occasion de cette journée nationale d'action de notre champ professionnel, les salarié-e-s des secteurs du public et du privé se mobiliseront ce 14 février pour :**

- **L'augmentation du budget consacré à l'hôpital au moins égal à l'évolution naturelle des dépenses (4,4%) ; Il faut un correctif budgétaire sur l'ONDAM dans la loi de la sécurité sociale allant dans ce sens ;**
- **L'égalité d'accès, d'accueil et de prise en charge de qualité pour la population sur tout le territoire ;**
- **La reconnaissance et la revalorisation générale des carrières médicales et non médicales, notamment en début de carrière se traduisant par une augmentation salariale ;**
- **Le recrutement immédiat de professionnel-le-s supplémentaires et plan de formation pluridisciplinaire ;**
- **L'arrêt des fermetures de services, d'établissements et des réouvertures de lits, partout où cela est nécessaire ;**
- **Hausse des salaires et fin des inégalités femme/homme**
- **Prise en compte des années d'études**
- **Une gouvernance des hôpitaux, des établissements plus ouvertes aux professionnel-le-s, aux personnels et aux usagères ;**

**Toujours à l'occasion des journées nationales d'action contre la réforme des retraites, les salarié-e-s des secteurs du public et du privé se mobiliseront aussi pour :**

- **La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers, maintien de la catégorie active avec un départ anticipé à 55 ans et l'extension de cette mesure au même métier du secteur privé**
- **Droit au départ à la retraite à 60 ans pour tou-te-s à taux plein**
- **Augmentation immédiate des retraites de 300 euros**
- **Pas de pension inférieure au SMIC (1800 euros)**
- **Maintien des régimes spéciaux**

**L'Union Syndicale Départementale CGT de la Santé Action Sociale de l'Isère appelle tous les établissements de son champ professionnel du département de l'Isère à se mettre en grève pour la journée du 14 février 2020.**

Nous appelons à rejoindre les mobilisations et/ou les Rassemblements qui se tiendront dans tout le département de l'Isère.

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière de la loi de juillet 1963 en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

L'USD38 CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués.

**Pour la CGT Santé et Action sociale de l'Isère**

**Le Secrétaire Général  
Damien BAGNIS**